Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260702-DEL_49_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à 18 heures 45, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés :
Absents :

Claire LERAY est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26 juin 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 27 juin 2026

Délibération n° 49_2026

ACHAT DE TERRAIN POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT ET L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit acheter du terrain

1 - pour la création d'un lotissement communal sur les parcelles actuellement cadastrées comme indiqué ci-dessous, pour une surface de 8 981 m2,

Numéro actuel		Numéro après la vente		Destination	Surface
Section	**Numéro**	**Section**	**Numéro**		
AE	36	AE	36	Lotissement	79 a 65 ca
AD	93	AD	245	Lotissement	00 a 17 ca
AD	95	AD	247	Lotissement	09 a 16 ca
AE	214	AE	214	Lotissement	00 a 83 ca
				Surface totale	**89 a 81 ca**

2 - pour l'agrandissement du cimetière sur les parcelles actuellement cadastrées AD 235, AD 233 et AD 131 pour une surface de 3 453 m2.

Numéro actuel		Numéro après la vente		Destination	Surface
Section	**Numéro**	**Section**	**Numéro**		
AD	235	AD	249	Cimetière	27 a 14 ca
AD	233	AD	233	Cimetière	00 a 20 ca
AD	131	AD	131	Cimetière	07 a 19 ca
				Surface totale	**34 a 53 ca**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire :

- à acquérir les terrains nécessaires aux aménagements prévus selon les bases suivantes :
  - 3 € /m2 pour les parcelles destinées au lotissement
  - 2 € / m2 pour les parcelles destinées à l'agrandissement du cimetière

- à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Monsieur le Maire
C. LEFEUVRE,

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.